

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le **sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

La France est une république laïque



1

La France **considère tous ses habitants de la même façon**, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.

2

La France **n'impose pas** de religion et n'en interdit aucune.



3

En France, les habitants peuvent **exprimer librement leurs idées**, mais toujours dans le respect de celles des autres et de la Loi.



4

Ce **respect** permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de **vivre en paix les uns avec les autres**.



5

La République française veille à **l'application de ses principes** dans toutes les écoles.

La charte de la laïcité à l'école

expliquée aux enfants

L'école est laïque



6

L'école te permet **de grandir et de te construire**, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage. À l'école, tu apprends à **penser librement et par toi-même**.

7

À l'école, tu studies les mêmes matières que tous les élèves de France. **Partager les mêmes connaissances** est important pour se comprendre et vivre dans le même pays.



8

À l'école, tu as le droit de **dire ce que tu penses**, à condition de **respecter les autres**. Les insultes et les mots racistes sont interdits.



9

À l'école, **personne n'a le droit de t'insulter et de te faire violence**. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.



10

Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour **faire respecter les principes de la république**. Ils les respectent eux-mêmes, te les enseignent et en parlent à tes parents.



11

À l'école, les adultes **n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques** aux élèves.



12

Aucun élève **ne peut refuser de suivre un enseignement** ou une consigne sous prétexte que sa religion ou ses idées politiques le lui interdisent.



13

Aucun élève ne peut refuser de **respecter les règles de l'école** au nom de sa religion.



14

Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de **porter des signes mettant en avant sa religion**.



15

Tu as tout compris ? Alors à toi de **respecter et de faire vivre cette charte** dans ton école !



Transcription doc 1

1. **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.** Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
2. La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
3. La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun** avec **l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.
5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.
6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcherait de faire leurs propres choix.
7. La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.
8. La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'école comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
9. La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, elle garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture de **respect** et de la compréhension de l'autre.
10. **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves les sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur appartient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
11. Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
12. **Les enseignements sont laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture le plus objectif possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port des signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.
15. Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Transcription Doc 2

1. La France considère tous ses habitants de la même façon, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.
2. La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.
3. En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées ; mais toujours dans le respect de celles des autres et de la loi.
4. Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.
5. La République française veille à l'application de ses principes dans toutes les écoles.
6. L'école te permet de grandir et de te construire, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage.
A l'école, tu apprends à penser librement et par toi-même.
7. À l'école, tu étudies les mêmes matières que tous les élèves de France.
Partager les mêmes connaissances est important pour se comprendre et vivre dans le même pays.
8. À l'école, tu as le droit de dire ce que tu penses, à condition de respecter les autres. Les insultes et les mots racistes sont interdits.
9. A l'école, personne n'a le droit de t'insulter et de te faire violence. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de sa couleur de sa peau.
10. Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour faire respecter les principes de la république. Ils les respectent eux-mêmes, te les enseignent et en parlent à tes parents.
11. À l'école, les adultes n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques aux élèves.
12. Aucun élève ne peut refuser de suivre un enseignement ou une consigne sous prétexte que sa religion ou ses idées politiques le lui interdisent.
13. Aucun élève ne peut refuser de respecter les règles de l'école au nom de sa religion.
14. Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de porter des signes mettant en avant sa religion.
15. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



RAPPORT de MISSION

Nom(s) de l'équipe : _____ / Pénalités : _____

Phrase « Mystère » :

Points obtenus :

/ / / / /

Étape 1 Points obtenus :

La France est une démocratique et elle assure l' devant la .

Elle respecte toutes les et elle permet la des convictions de chacun dans le respect de celle des autres.

Étape 2 Points obtenus :

La laïcité permet l'exercice de la en conciliant la de chacun avec l' et la de tous dans le souci de l' .

Étape 3 Points obtenus :

La laïcité assure aux élèves l'accès à une commune et partagée.

Elle permet l'exercice de la d'expression des élèves dans le respect des valeurs républicaines.

La laïcité implique le rejet de toutes les et de toutes les .

Étape 4 Points obtenus :

Les personnels de l'« École » ont un devoir de stricte.

Il appartient à tous les de aux élèves les et la de la .

Étape 5 Points obtenus :

L'école doit garantir l' et la des visions du monde.

Aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction ou pour contester un enseignement.

Étape 6 Points obtenus :

Dans les établissements scolaires publics, le intérieur précise les règles de qui respectent la .

Les élèves, grâce à leurs et leurs , font vivre la laïcité au sein de l'établissement.

Quiz général : Points obtenus :

Bilan général :